



PIÈCES AUTO COMPLETES

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S au capital de 4 000 000 €
R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z
FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud
34120 PEZENAS
Tél. : 04 20 100 200
Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R. Echéance le : 30/11/2024
Magasinier : CS/SB

GARAGE AUTO DVS
67 AVENUE JEAN JAURES
34600 BEDARIEUX

TVA : FR12902550565

Page :1/1

Magasinier : CS/SB		TVA : FR12902550565													
N° Document 4838081		N° Client 0165285		Votre Commande		Marque		V.I.N. Zone Expedition : 03		N° Immatriculation		Kilométrage		N° Commande 5577566	
Désignation		N° Pièce		Quantité ou temps		C T		Prix unitaire hors taxe		Remise %		Prix unitaire net hors taxe		Montant	
** BL 5577566 DU 30/10/2024 ** SUZUKI GRAND VITARA I 2.0 HDI 110 - ED531JL															
COMMENTAIRE R.A. : SUZUKI GRAND VITARA I 2.0 HDI 110 - ED531JL NUMERO DE COMMANDE :															
ALTERNATEUR ES PSA		1638104280 C3DL04		1,00		4		306,41		40,00		183,85		183,85	
change Standard PSA															
PROV ALT		1689109480 PROV		1,00		4		73,15				73,15		73,15	
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 257,00															
CHER CLIENT															
NOUS AVONS CREE UN SITE - A3PRO.mon-service-client - POUR VOUS.															
VOUS Y RETROUVerez VOS FACTURES - NOS ACTIONS COMMERCIALES - NOS															
CATALOGUES AINSI QUUN LIVRET DE BONNES PRATIQUES.															
SIL NEST PAS ENCORE ACTIVE - CONTACTEZ VOTRE VENDEUR ITINERANT															

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document 4838081 N° Client 0165285 N° Commande 5577566

Echéance le : 30/11/2024

30/10/2024 308,40



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : *Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêts légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.